



# GUIDE DU SOUTIEN FINANCIER

offert par

## La Concertation pour de Saines habitudes de vie en Outaouais pour les projets concertés répondant aux actions 3.2.2, 3.2.3, 3.2.4, 3.2.5 du plan d'actions de la Concertation SHV en Outaouais

### OBJECTIF

La Concertation SHV en Outaouais, via le volet financement de la mesure 3.1 du PGPS, offre aux Tables de développement social/Regroupements de partenaires des territoires de la région de l'Outaouais une possibilité de soutien financier aux projets qui favorisent les actions du milieu visant à améliorer l'accès physique et économique à une saine alimentation.

### À QUI S'ADRESSE CETTE OFFRE?

Cette offre de soutien s'adresse aux Tables de développement social des territoires/regroupements de partenaires territoriaux, situés en Outaouais. Elle s'adresse également à trois organismes régionaux qui ont été identifiés par la Concertation, afin d'assurer la continuité de leurs actions arrimées avec celles du plan d'action régional et qui sont déjà en cours. Ces décisions ont été prises par l'ensemble des partenaires de la Concertation, lors de la co-construction du plan d'action régional qui s'est fait au grand rassemblement du printemps 2019.

### CRITÈRES D'ADMISSIBILITÉ

*Un seul formulaire peut être utilisé pour présenter un projet contenant plus d'une des actions visées par ce soutien financier comme mentionnées ici-bas.*

- 1- Pour être admissible à ce soutien financier, le projet doit présenter la réalisation d'une ou des action(s) qui s'inscrit/s'inscrivent dans le cadre de la stratégie 3.2 du plan d'action 2019-2021 de la Concertation SHV en Outaouais, et incluant plus précisément le développement et le déploiement des actions 3.2.2, 3.2.3, 3.2.4, 3.2.5 de ce plan d'action dont voici un rappel :

#### Stratégie 3.2 du plan d'action 2019-2021 de la Concertation SHV en Outaouais :

Favoriser l'accès physique et économique à une saine alimentation et à l'eau pour tous et du plan d'actions de la Concertation SHV en Outaouais, soit :

#### Actions visées du plan d'action 2019-2021 de la Concertation SHV en Outaouais :

Action 3.2.2 : Favoriser le partenariat entre les organismes et les producteurs.

Action 3.2.3 : Soutenir les actions pour réduire le gaspillage alimentaire.

Action 3.2.4 : Soutenir l'agriculture de proximité, incluant des projets de jardinage et d'aménagements comestibles.

Action 3.2.5 : Soutenir la réalisation de projets faisant la promotion de la consommation de l'eau du robinet.

- 2- Les projets doivent s'intégrer dans le développement d'une vision régionale commune sur les composantes d'un système alimentaire durable (SAD) de proximité. C'est-à-dire :
  - A. Améliorer l'accès physique et économique à une saine alimentation en portant une attention particulière aux communautés défavorisées ou isolées géographiquement;
  - B. Favoriser et soutenir la mobilisation et la concertation d'acteurs issus de divers secteurs d'activité concernant l'accès physique et économique à une saine alimentation;
  - C. Améliorer la complémentarité des actions réalisées au palier territorial et régional en matière d'accès physique et économique à une saine alimentation.
- 3- Le projet doit être réalisé en concertation avec les acteurs clés de leur territoire et inclure au minimum 2 partenaires du territoire ou de la région de l'Outaouais;
- 4- Avoir l'accord de la table de Développement social/Regroupement de partenaires de leur territoire;
- 5- Dans la mesure du possible, il est important que les TDS/regroupements de partenaires territoriaux présentent au moins un projet visant la Stratégie 3.2 du plan d'actions de la Concertation;
- 6- Le projet peut comporter une ou plusieurs actions parmi celles visées et citées précédemment.
- 7- Un projet ne doit pas doubler les services et activités d'un organisme existant sur le même territoire d'intervention, à moins que l'organisme promoteur puisse démontrer comment son projet s'inscrit en complémentarité par rapport aux services existants.

### ÉLÉMENTS CLÉS À CONSIDÉRER LORS DU DÉVELOPPEMENT DE PROJETS

De fait, la mesure 3.1 du PGPS vise à donner un soutien supplémentaire à l'ensemble des actions en développement ou en cours dans les territoires du Québec qui peuvent améliorer l'accès à la saine alimentation. Elle représente une opportunité de collaboration intersectorielle dans une perspective de sécurité alimentaire, de saine alimentation et de développement durable.

#### Ainsi, les projets qui sont à privilégier devraient être ceux qui permettent :

- de répondre aux besoins du milieu et aux priorités des acteurs concernés;
- d'observer des retombées concrètes d'ici décembre 2021;
- d'agir à des échelles variables (ex. : régionales, locales, milieux de vie);
- d'être complémentaires et en cohérence avec d'autres projets en cours;
- La pérennité des projets présentés;
- La possibilité de réaliser des activités d'évaluation dans le cadre de leur déploiement.

#### Exemples de projets admissibles : Voir annexe 1, page 4 pour une liste plus exhaustive.

- création de jardins communautaires
  - développer une agriculture urbaine
  - créer un marché ambulant
  - faire l'acquisition d'un abreuvoir mobile pour utiliser lors d'événements
  - faire la réfection d'un abreuvoir dans un parc de quartier...
- et ce, particulièrement dans les communautés défavorisées ou isolées géographiquement.

#### Exemple de projets non admissibles :

- Kiosques d'information alimentaire ou atelier ponctuel de formation ou de sensibilisation à une saine alimentation ou sur la consommation de l'eau
- Forum ou journée d'activités n'incluant pas l'inauguration ou la mise en œuvre d'une action concrète en continue réalisant l'une des actions du plan de la Concertation des SHV mentionnées précédemment
- Conférence sur des sujets touchant la saine alimentation ou la consommation de l'eau
- Activités de promotion ou matériel promotionnel liés à la saine alimentation ou à la consommation de

## SOUTIEN FINANCIER OFFERT

Action	Allocation territoriale
3.2.2 : Favoriser le partenariat entre les organismes et les producteurs.	5 000\$ par territoire
3.2.3 : Soutenir les actions pour réduire le gaspillage alimentaire.	5 000\$ par territoire
3.2.4 : Soutenir l'agriculture de proximité, incluant des projets de jardinage d'aménagements comestibles.	5 000\$ par territoire
3.2.5 : Soutenir la réalisation de projets augmentant l'accessibilité et la consommation de l'eau du robinet.	5 000\$ par territoire

Ce soutien peut venir bonifier des actions déjà existantes, comme entre autre servir de levier à la mesure 13.1 du PAGIÉPS ou même si votre projet est également financé par d'autres fonds ou partenaires. Vous trouverez certains exemples de fonds disponibles en annexe 2 (voir p. 7).

À ne pas oublier que d'autres politiques et plans d'action permettent d'agir sur ces déterminants de la saine alimentation et de la sécurité alimentaire (ex. : PAGIÉPS, Politique bioalimentaire, Cadre de référence en matière de sécurité alimentaire) et ainsi d'autres sources de fonds peuvent être combinées à ce programme de soutien financier.

## DATES DE FIN POUR LA MISE EN ŒUVRE DE VOTRE PROJET

"La mise en œuvre des projets doit s'échelonner sur un minimum de deux ans.

Bien que le dernier versement aura lieu en 2021, le calendrier de mise en œuvre des projets financés sera propre à chaque territoire et pourra s'échelonner jusqu'au 1er juillet 2022."<sup>x</sup>

### EXEMPLES DE DÉPENSES ADMISSIBLES

Achat de matériel servant à long terme :

- Réfrigérateur pour accessibilité communautaire
- matériaux pour construction de bacs à jardinage
- équipements permettant un service d'accès alimentaire répondant aux actions du plan de la Concertation SHV régionale
- achat d'équipements ou réfection d'équipements permettant la réalisation de l'action 3.2.5 (ex. : achat d'abreuvoir mobile, réfection d'abreuvoir d'un parc de quartier...)

### EXEMPLES DE DÉPENSES NON ADMISSIBLES

Les projets qui visent exclusivement l'aide alimentaire d'urgence, l'éducation alimentaire ou la transformation des normes sociales<sup>2</sup>

- Achat de produits alimentaires
- Travail graphique
- Publications à usage spontané (dépliants, journal, feuillet...)

## DÉPÔT DE VOTRE PROJET

Les projets doivent être déposés **au plus tard le 14 février 2020** en présentant le formulaire **Demande de soutien financier – Fiche de projet** dûment rempli, à la Table de concertation pour de saines habitudes de vie en Outaouais par courriel à : [Tablecshvo@gmail.com](mailto:Tablecshvo@gmail.com).

**Pour info ou obtenir un formulaire:**

visitez [www.saineshabitudesoutaouais.com](http://www.saineshabitudesoutaouais.com)

Écrivez à : [Tablecshvo@gmail.com](mailto:Tablecshvo@gmail.com)

Téléphonez au 819 213-4259

## ANNEXE 1 - EXEMPLES DE PROJETS ADMISSIBLES ET NON-ADMISSIBLES

### EXEMPLES DE PROJETS ADMISSIBLES

Les projets admissibles pourraient avoir les objectifs spécifiques suivants :

- Améliorer la variété et la valeur nutritive des aliments et boissons offerts dans les infrastructures alimentaires<sup>1</sup> ou les événements publics;
- Favoriser la disponibilité d'aliments nutritifs à prix abordables dans les infrastructures alimentaires;
- Favoriser le transport actif et collectif des populations vers les infrastructures alimentaires offrant des aliments nutritifs;
- Organiser le transport des aliments nutritifs, particulièrement dans les secteurs isolés;
- Localiser et ajouter des infrastructures alimentaires offrant des aliments nutritifs à prix abordable et de l'eau gratuite dans les milieux de vie ou à proximité;
- Renforcer et soutenir des réseaux de production ou d'approvisionnement alternatifs et de proximité, particulièrement dans les communautés défavorisées ou isolées géographiquement;
- Renforcer et mettre en valeur les activités agricoles durables sur le territoire;
- Renforcer les processus de concertation et de gouvernance en matière d'accès à la saine alimentation sur le territoire;
- Réduire le gaspillage d'aliments de qualité au profit des communautés défavorisées;
- Tout autre projet démontrant un potentiel d'améliorer l'accès physique et économique à une saine alimentation.

**Plus concrètement, voici quelques exemples de projets qui pourraient être soutenus. Il ne s'agit toutefois pas d'une liste exhaustive.**

- Améliorer la qualité de l'offre alimentaire :
  - dans les commerces de proximité (ex. : dépanneur, pharmacie)
  - lors d'événements, par l'adoption d'une politique;
  - par les organismes fréquentés par certains groupes de la population vulnérables.
- Récupérer les surplus agricoles chez les producteurs ou des aliments nutritifs invendus auprès de détaillants pour les redistribuer ou les vendre à bas prix dans des commerces alternatifs ou des organismes communautaires;
- Implanter des marchés publics ambulants ou mobiles desservant les secteurs défavorisés;
- Promouvoir et faciliter l'autocueillette et l'achat d'aliments dans les kiosques de vente à la ferme auprès des communautés défavorisées;
- Faciliter le recours à la chasse, à la pêche et à l'autocueillette dans les communautés rurales isolées et autochtones;
- Implanter une épicerie solidaire, une coopérative de solidarité alimentaire ou un centre alimentaire communautaire offrant une variété d'aliments nutritifs dans les secteurs défavorisés (ou améliorer l'offre);
- Mettre en place des groupes d'achats collectifs ou des groupes de surveillance des aubaines axés sur la saine alimentation;

<sup>1</sup> Le terme « infrastructures alimentaires » réfère à l'ensemble des lieux d'approvisionnement en aliments (ex. : un commerce, un service alimentaire, un kiosque, une distributrice, un jardin, une serre, une cuisine commerciale, un marché public, etc.). Il inclut aussi les points d'approvisionnement en eau.

- Favoriser la vente d'aliments imparfaits ou dont la forme est non standard à prix réduit;
- Mettre en place des jardins collectifs ou communautaires ou autres stratégies d'agriculture urbaine destinées et adaptées aux communautés défavorisées;
- Installer et assurer la réfection et l'entretien de fontaine d'eau dans les établissements et lieux publics des communautés défavorisées ou isolées géographiquement;
- Implanter un supermarché, une épicerie ou une fruiterie dans un secteur qualifié de « désert alimentaire »;
- Renforcer et soutenir des circuits de production et de distribution alimentaire de proximité;
- Mettre en place des projets de transformation alimentaire afin de soutenir des réseaux alternatifs de distribution;
- Transformer les aliments produits localement pour les conserver et les valoriser;
- Soutenir la mise en marché de proximité.

## PROJETS NON ADMISSIBLES

“Les projets financés dans le cadre de cette mesure ne peuvent pas porter exclusivement sur l'aide alimentaire d'urgence, l'éducation alimentaire ou la transformation des normes sociales<sup>2</sup>.

Voici des définitions permettant de mieux comprendre le sens des concepts liés au sujet de la saine alimentation. Elles proviennent des diverses références indiquées aux pages 17-18 du *Guide d'utilisation du volet financement de la Mesure 3.1 du Plan d'action interministériel 2017-2021 de la PGPS 2015-2025 du gouvernement du Québec*. Pour votre convenance, la liste des références utilisées pour les définitions a été reproduite à la suite des définitions de concepts.

## DÉFINITIONS DES CONCEPTS

- **L'aide alimentaire d'urgence** réfère à un « soutien alimentaire temporaire pour répondre aux besoins immédiats des personnes. Les activités qui y sont rattachées comprennent notamment le don d'aliments en provenance de banques alimentaires, de comptoirs alimentaires et de soupes populaires »<sup>xii</sup>. L'aide alimentaire d'urgence est aussi appelée dépannage alimentaire.
- **L'éducation alimentaire** réfère à la mise en place d'activités dont l'objectif consiste à informer ou à sensibiliser diverses clientèles à la saine alimentation.
- **La transformation des normes sociales** fait référence à l'ensemble des stratégies mises en place pour soutenir progressivement la mise en place d'une norme sociale favorable à la saine alimentation et son adhésion par l'ensemble de la population (ex. : campagnes de marketing social, valorisation de certaines pratiques, etc.). On entend par norme sociale, une règle ou un modèle de conduite qui fait consensus au sein d'une société et auquel l'individu adhère. Dans le secteur de l'alimentation, les normes sociales sont issues de nombreux facteurs d'influence. Elles sont décrites comme étant des règles « socialement définies et transmises entre les générations qui fixent l'ordre du mangeable, les modes de préparations culinaires, les formes de consommation, les rythmes alimentaires et les interactions entre les acteurs de la filière »<sup>xiii</sup>.
- **La sécurité alimentaire** d'une population réfère à une réalité collective; elle représente un but poursuivi. Elle signifie que <sup>xiv</sup> :
  - ✓ « Chacun a, à tout moment, les moyens tant physiques qu'économiques d'accéder à une alimentation suffisante pour mener une vie active et saine.
  - ✓ L'aptitude de chacun à acquérir des aliments est garantie.

- ✓ L'accès à une information simple, fiable et objective qui permet de faire des choix éclairés est assuré.
- ✓ Les aliments proprement dits sont satisfaisants sur le plan nutritionnel et acceptable sur le plan personnel et culturel. Les aliments sont obtenus d'une manière qui respecte la dignité humaine.
- ✓ La consommation et la production d'aliments reposent sur des valeurs sociales à la fois justes, équitables et morales.
- ✓ Les aliments sont produits et distribués d'une manière respectueuse d'un système agroalimentaire durable. »

Il s'agit donc d'un concept englobant qui inclut diverses préoccupations, comme le droit à l'alimentation, le développement durable et l'approche basée sur le système alimentaire. L'accès à la saine alimentation est ainsi indispensable à l'atteinte et au maintien de la sécurité alimentaire des populations.

- **La saine alimentation** est également un concept multidimensionnel, intimement lié à la sécurité alimentaire. Une saine alimentation « est constituée d'aliments diversifiés et donne priorité aux aliments de valeur nutritive élevée sur le plan de la fréquence et de la quantité. En plus de leur valeur nutritive, les aliments véhiculent une valeur gastronomique, culturelle ou affective »<sup>xv</sup>. La vision de la saine alimentation élaborée par le MSSS en 2010 présente la sécurité alimentaire comme une des dimensions de la saine alimentation en soulignant qu'une « alimentation saine signifie également que les individus ont accès à une diversité d'aliments leur permettant de faire des choix qui correspondent à leurs besoins et, dans la mesure du possible, à leurs préférences et à leurs goûts »<sup>xvi</sup>. Les dimensions socioculturelle, biologique, économique et du développement durable sont également des piliers importants de la saine alimentation.
- **Le système alimentaire** désigne toutes les composantes par lesquelles passe un aliment, c'est-à-dire, de la production, la transformation, la distribution, la consommation, le transport, à la gestion des matières résiduelles<sup>xvii</sup>. Pour être durable, un système alimentaire doit tenir compte à la fois des différentes composantes, mais aussi des environnements dans lesquels évolue l'alimentation (physique, économique, social et politique)<sup>xviii</sup>.

## RÉFÉRENCES DES DÉFINITIONS

*Références inscrites au Guide d'utilisation du volet financement de la Mesure 3.1 du Plan d'action interministériel 2017-2021 de la PGPS 2015-2025 du gouvernement du Québec, pages 17-18.*

xii *Ministère de la Santé et des Services sociaux (2008). Cadre de référence en sécurité alimentaire. Gouvernement du Québec, Direction des communications, Québec, 39 p.*

xiii *Poulain JP (2002). Sociologies de l'alimentation. Quadriges.*

xiv *Ministère de la Santé et des Services sociaux (2008). Cadre de référence en sécurité alimentaire. Gouvernement du Québec, Direction des communications, Québec, 39 p.*

xv *Ministère de la Santé et des Services sociaux (2010). Vision de la saine alimentation pour la création d'environnements alimentaires favorables à la santé. Gouvernement du Québec, Direction des communications, Québec, 6 p.*

xvi *Ministère de la Santé et des Services sociaux (2010). Vision de la saine alimentation pour la création d'environnements alimentaires favorables à la santé. Gouvernement du Québec, Direction des communications, Québec, 6 p.*

xvii Ministère de la Santé et des Services sociaux (2015). *Saine alimentation en milieu municipal : Document de réflexion destiné aux acteurs de soutien*. Gouvernement du Québec, Direction des communications, Québec, 34 p.

xviii *Vivre en ville* (2014). *Système alimentaire durable*. Disponible au : <http://collectivitesviables.org/articles/systeme-alimentaire-durable/#body-section> (Consulté le 19 nov 2018).

## ANNEXE 2- FONDS ET PROGRAMMES COMPLÉMENTAIRES

Plusieurs fonds et programmes sont à la disposition des communautés et peuvent avoir un effet levier pour appuyer la réalisation de projets pour favoriser l'accès à la saine alimentation.

En effet, la mesure 3.1 est complémentaire à différents projets qui découlent :

- du Plan d'action gouvernemental pour l'inclusion économique et la participation sociale 2017-2023 (PAGIEPS) du MTESS;
- de la Stratégie de soutien de l'agriculture urbaine du MAPAQ;
- du Programme Territoires et Priorités bioalimentaires du MAPAQ;
- du Fonds d'appui au rayonnement régional (FARR) du MAMH;
- du Cadre de référence en sécurité alimentaire du MSSS;
- du Programme de soutien aux organismes communautaires des centres intégrés de santé et de services sociaux et des centres intégrés universitaires de santé et de services sociaux (CIUSSS- CIUSSS);
- de la Stratégie québécoise sur l'eau du ministère l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (pour l'utilisation des fontaines d'eau);
- du Plan d'action gouvernemental pour le développement social et culturel des Premières Nations et des Inuits.

## ANNEXE 3 - RÉPERTOIRE DES TABLES DE DÉVELOPPEMENT SOCIAL EN OUTAOUAIS

NOM	Direction / Coordination	Autres membres équipe
Communauté Gatineau Ouest (cGo) CP 82012 Gréber PO Gatineau QC J8T 8B0	Carolane Larocque Coordonnatrice <a href="mailto:admin@c-go.org">admin@c-go.org</a> 819 209-7338	
Comité de vie de quartier du Vieux-Gatineau (CVQ) 89 Rue Jean-René-Monette, Gatineau, QC J8P 5B8	Mustapha Bahri Directeur <a href="mailto:dg@cvqvg.ca">dg@cvqvg.ca</a> 819 893-4300	
Partenaires du secteur Aylmer 115 rue Principale Gatineau, QC	Lisa Lagacé Directrice <a href="mailto:dg@Partenairesaylmer.ca">dg@Partenairesaylmer.ca</a> 819 635-2923	<b>819 557-1775</b> Oumoussilma Mohamed, Agent de communication <a href="mailto:communication@partenairesaylmer.ca">communication@partenairesaylmer.ca</a> Sylvie Trudel, Agente de mobilisation <a href="mailto:mobilisation@partenairesaylmer.ca">mobilisation@partenairesaylmer.ca</a> Rachel Gagné, Animatrice du milieu <a href="mailto:animatrice@partenairesaylmer.ca">animatrice@partenairesaylmer.ca</a>
Hull en Santé	Ismaëla Koné <a href="mailto:coordo@hullensante.ca">coordo@hullensante.ca</a>	
TDS Vallée-de-la-Gatineau 7, rue de la Polyvalente C.P. 307 Gracefield (Québec) J0X 1W0	Chantal Rondeau <a href="mailto:tdsvg@outlook.com">tdsvg@outlook.com</a> 819 334-2486	<b>819 334-0936</b> Jessica Robitaille Agente de liaison <a href="mailto:jrobitaille_tdsveg@outlook.com">jrobitaille_tdsveg@outlook.com</a>  Mario Danis Agent de liaison <a href="mailto:mdanis_tdsveg@outlook.com">mdanis_tdsveg@outlook.com</a>
TDS des Collines de l'Outaouais 1694 montée de la Source, Cantley (QC) J8V 3H6	Julie Phaneuf, directrice <a href="mailto:dg@tdsco.org">dg@tdsco.org</a> 819 457-4480	Annie Lesage, coordonnatrice <a href="mailto:coordo@tdsco.org">coordo@tdsco.org</a>
TDS de la Basse-Lièvre 57, chemin Montréal Est, Gatineau (Québec) J8M 1K3	Julie Cazes Coordonnatrice <a href="mailto:tabledelalievre@gmail.com">tabledelalievre@gmail.com</a> B: 819 281-2060 C: 819 442-3414	<b>Mélissa Côté-Farndon</b> <a href="mailto:melissa.farndon@gmail.com">melissa.farndon@gmail.com</a> 819-208-3819
TDS de Papineau 266 rue Viger Papineauville (Québec) J0V 1R0	Fanny St-Amour Coordonnatrice <a href="mailto:Mrcpapineau26@mrcpapineau.com">Mrcpapineau26@mrcpapineau.com</a> 819 427-6243 poste 1406	
TDS du Pontiac 3, rue Elsie Campbell's Bay, Qc. J0X- 1K0	Michel Vallières <a href="mailto:michelv@cdcpontiac.org">michelv@cdcpontiac.org</a> 819 648-5959	Ariane Lacelle Agente de liaison <a href="mailto:tdspontiac@yahoo.ca">tdspontiac@yahoo.ca</a>